



Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Hôtel de Ville de Belfort et de Grand Belfort
Place d'Armes
90020 BELFORT cedex
Tél.03 84 54 24 24 – www.grandbelfort.fr

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Année 2020



I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

I.1 – Mode d'exploitation du service sur les 52 communes de Grand Belfort

Au 1^{er} Janvier 2020, le service de l'assainissement fonctionne en régie sur les 52 communes du périmètre de Grand Belfort.



I.2 – Les moyens humains du service en 2020

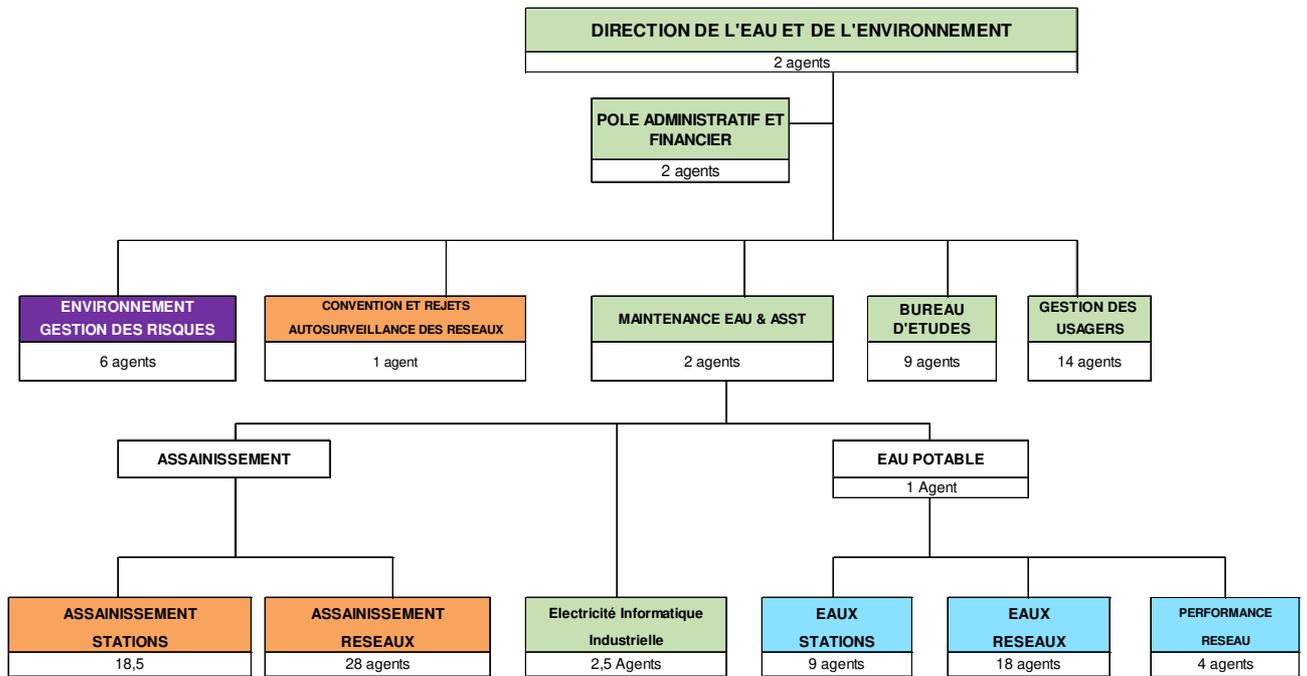
Intégrés à la Direction de l'Eau et de l'Environnement (D.E.E.), les services de l'eau potable et de l'assainissement de Grand Belfort Communauté d'Agglomération sont répartis en 3 services :

- Le **bureau d'études** gère les projets (maitrise d'œuvre interne, travaux neufs, réhabilitations importantes...) et intervient également dans ce cadre pour le service des déchets ménagers.
- Le **service maintenance** exploite et entretient les équipements : usines et réseaux.
- Le **service gestion des usagers** assure les relations avec l'utilisateur, suivi de son dossier, relève des compteurs et facturation. Depuis octobre 2019, une cellule composée de trois agents renforce le service et permet la mise à jour de la base de données ainsi que la régularisation des usagers qui ne se sont pas encore abonnés au service.

Avec aussi :

- Une **cellule « performance Réseau »** pour accentuer le suivi en matière de rendement du réseau, recherche de fuite, etc...
- Une cellule « **Eaux Pluviales, Autosurveillance des Réseaux, Contrôle des Rejets Industriels** »,
- Un **pôle administratif et financier** afin de centraliser l'ensemble des factures de la direction et de rationaliser les tâches. Cela permet également un traitement global et homogène des budgets.

Au 31 décembre 2020, la D.E.E. comptait 117 agents.



- Cellule exclusivement assainissement
- Cellule exclusivement eau
- Cellule mixte eau et assainissement
- Cellule mixte Ville GBCA

I.3 – Moyens matériels du service

Le service de l'assainissement assure la maîtrise d'œuvre des travaux, l'entretien des réseaux et l'exploitation des stations de dépollution des eaux usées.

Les travaux de renouvellement et d'extension des réseaux de collecte sont assurés par des entreprises spécialisées, après consultation.

Pour assurer ses missions, le service est doté de moyens matériels comprenant notamment :



- 3 véhicules hydrocureurs 32 tonnes cuve inox pour le curage des réseaux,
- 1 véhicule hydrocureur de 26 tonnes cuve inox à recyclage d'eau. Ce véhicule est principalement utilisé pour le curage des grands collecteurs,
- 1 véhicule hydrocureur de 19 tonnes destiné à l'entretien des réseaux, bouches sous trottoirs et grilles,
- 2 poids-lourds de 26 tonnes porte-benne/porte-cuve,
- 2 cuves sur berce pour l'aspiration des boues liquides et leur transport jusqu'à l'usine de dépollution des eaux polluées (U.D.E.P) de Belfort ou elles sont traitées ; des bennes type Ampliroll à boues, à sables et à déchets,
- 1 camion plateau de 3,5 tonnes pour le transport des matériels et la dératization des réseaux,
- 1 fourgon équipé d'un ensemble caméra pour l'exploration des réseaux et des branchements,
- 3 fourgons pour le transport des équipes et du matériel,



- 10 fourgonnettes,
- 1 chariot élévateur type Maniscopic,
- des véhicules légers,
- des nettoyeurs haute pression à eau chaude et froide, à moteur électrique ou thermique, portables ou montés sur châssis remorque,
- un atelier disposant d'un outillage complet de maintenance...

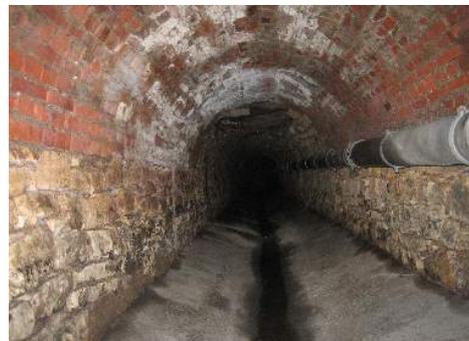
II - LES INDICATEURS TECHNIQUES

II.1 – Systèmes de collecte

II.1.1 – Ouvrages

Le réseau de collecte est constitué des ouvrages suivants :

- Collecteurs principaux d'une longueur totale de 908 km répartis ainsi :
 - ↗ 172 km de réseaux unitaires,
 - ↗ 411 km de réseaux séparatifs d'eaux usées,
 - ↗ 325 km d'égouts pluviaux,
- 19 000 branchements unitaires,
- plus de 11 000 regards d'égouts,
- plus de 5 300 bouches sous trottoirs et grilles avaloirs.



Le système de collecte est également pourvu des ouvrages techniques suivants :

- 91 postes de refoulement,
- 109 déversoirs d'orage,
- 12 bassins d'orages unitaires,
- 54 bassins de rétention des eaux pluviales.

II.1.2 – Fossés

Grand Belfort entretient environ 41 km de fossés communaux. Le service assainissement en a curé 10,5 km en 2020 dans le cadre de sa campagne triennale.

Traitement des eaux usées sur les 52 communes de Grand Belfort



- | | |
|--|---|
| ■ Station de Belfort – 110 000 EqH | ■ UDEP Bourgne ZI 5 000 EqH |
| ■ Assainissement autonome | ■ UDEP Bourgne Village 1 500 EqH |
| ■ UDEP Bavilliers – 15 000 Eqh | ■ UDP Montreux-Château 4 000 EqH |
| ■ UDEP Meroux- Vézelois 2 400 EqH | ■ UDP Fontaine 1 500 EqH |
| ■ UDEP Denney 3 200 EqH | ■ UDP Phaffans, Bessoncourt 3 600 EqH |
| ■ UDEP Chèvremont-Pérouse 4 000 EqH | ■ Buc : lagune intercommunale avec 2 autres communes SIABEM 840 EqH |
| ■ UDEP Trévenans Sud Savoureuse 17 000 EqH | |

II.2 – Systèmes épuratoires

Au 1^{er} janvier 2020, Grand Belfort disposait de 11 unités de dépollution des eaux polluées (U.D.E.P).

Tous les sites sont exploités en régie directe.

Les caractéristiques techniques des sites épuratoires de Grand Belfort sont indiquées ci-après.

AGGLOMERATIONS D'ASSAINISSEMENT PRODUISANT PLUS DE 120 KG/JOUR DE CHARGE POLLUANTE

a) Unité de dépollution des eaux usées de BELFORT



Pollution admissible (kg de DBO₅/jour)	6 270
Charge brute de pollution organique maxi reçue en 2019 : moyenne de la semaine la plus chargée en kg de DBO₅ / jour ⁽¹⁾	4 571
Capacité (EH) ⁽²⁾	110 000
Estimation habitants raccordés	68 403
Pollution moyenne reçue (EH) ⁽²⁾	37 331

(1) la charge brute de pollution organique indiquée dans le tableau est calculée selon le décret 94-469 du 3 juin 1994.

(2) la capacité s'exprime en Équivalent-Habitant (E.H.)

Durant l'année 2020, l'U.D.E.P. a fonctionné à 69 % de sa capacité nominale en période de pointe (moyenne sur la semaine la plus chargée) et à 34 % de celle-ci en moyenne annuelle.

En 2020, 69 % des usagers desservis par les réseaux de Grand Belfort étaient raccordés à l'U.D.E.P. de Belfort.

Dans les communes desservies par l'U.D.E.P. de Belfort, le taux de raccordement moyen des usagers à un réseau d'assainissement était de 98 % en 2020.

Évaluation des charges brutes et des volumes à traiter :

Le débit nominal de la station est de 2 600 m³/h.

Au-delà, le débit excédentaire surverse par le canal « bassin d'orage » pour y être stocké. Lorsque ce dernier est rempli, les effluents surversent par le by-pass bassin d'orage.

La charge hydraulique acceptée à l'entrée de la station (tous ouvrages confondus) s'élève à 19 800 m³/h. Au-delà de ce débit caractéristique, le by-pass général situé en amont de la station entre en action.

Prise en compte de la pluviométrie :

Les débits moyens journaliers pris en compte dans le dimensionnement de la station sont de 25 000 m³ en période sèche et d'environ 60 000 m³ en période de pluie. Ceci représente une prise en charge d'un volume journalier d'eaux pluviales moyen de 35 000 m³/jour.

Évaluation des charges brutes et des volumes traités :

Le bilan de l'année 2020 donne les résultats indiqués dans le tableau ci-dessous :

Charge brute et volumes traités						
	mini		maxi		moyenne	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Débits en m³/j	10 418	9 703	63 152	61 507	26 290	24 946
DBO₅ en kg/j	446	101	6 286	9 711	2 007	2 240
DCO en kg/j	1 895	3 232	19 933	20 569	6 554	7 151
MES en kg/j	975	1 014	11 728	14 681	3 546	3 563
NGL en kg/j	372	352	1 327	1 655	761	770
PT en kg/j	31	31	134	235	75	80

DBO₅ : Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours

DCO : Demande Chimique en Oxygène

MES : Matières En Suspension

NGL : Azote Global

PT : Phosphore Total

Capacité et rendement effectif du système d'assainissement :

Les concentrations moyennes et les rendements effectifs constatés en 2020 en sortie d'ouvrage sont les suivants :

	Norme en mg/l	concentration moyenne des rejets en mg/l		rendement épuratoire moyen en %	
		2019	2020	2019	2020
DBO₅	30,0	3,1	3,5	95,9	95,9
DCO	90,0	18,2	18,2	92,9	94,0
MES	30,0	5,6	6,1	95,7	95,4
NGL	(1) 10	5,6	4,3	80,9	87,0
PT	(1) (2) 1	0,2	0,2	92,6	94,9

(1) en moyenne annuelle

(2) ou 80% d'élimination sur 24 H

Les normes de rejets de la station sont réglementées par l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 et l'arrêté préfectoral n°26 du 9 janvier 2001.

L'objectif de qualité du milieu récepteur, défini par l'arrêté préfectoral du 3 mars 1987, se situe au niveau 2 pour le tronçon de La Savoureuse situé à l'aval de l'exutoire de l'unité de dépollution de BELFORT.

Pour l'année 2020, les résultats des analyses du milieu récepteur en amont et en aval du point de rejet de la station sont les suivants :

	Concentration annuelle moyenne						
	Norme SEQ-Eau	2019			2020		
		amont	aval	écart	amont	aval	écart
DBO₅ en mg/l	≤3 / ≤6	3,1	3,2	+ 0,1	3,3	3,0	- 0,3
DCO en mg/l	≤20	13,1	14,7	+ 1,6	15,9	15,0	- 0,9
MES en mg/l	≤25	7	7,1	+ 0,1	8,1	8,9	+ 0,8
NH₃ en mg/l	≤2	0,7	0,7	0,0	0,87	0,7	- 0,1
NO₂ en mg/l	≤0,5	0,02	0,01	- 0,01	0,13	0,16	+ 0,03
NO₃ en mg/l	≤2 / ≤10	3,9	5,1	+ 1,2	3,6	5,3	+1,7
PT en mg/l	≤0,2 / ≤0,5	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0

Les couleurs indiquées ci-dessus font référence aux classes d'aptitude à la biologie et aux usages de la norme « SEQ-EAU » V2 telles que définies ci-après :

Couleur	Classe d'aptitude à la biologie et aux usages
bleue	très bonne
verte	bonne
jaune	moyenne
orange	mauvaise
rouge	très mauvaise

Conséquences des rejets de l'U.D.E.P. sur le milieu naturel

En 2020, il n'a pas été constaté de déclassement d'aptitude à la biologie et aux usages en aval du rejet de l'U.D.E.P. pour les paramètres mesurés.

En 2020, le reclassement d'aptitude à la biologie et aux usages est constaté en aval du rejet de l'U.D.E.P. pour le paramètre DBO₅.

Le classement en classe « moyenne » pour le paramètre NH₃ n'est pas lié aux rejets de l'U.D.E.P. (présent de NH₃ en amont du rejet).

Réseau d'assainissement :

Les réseaux de l'agglomération d'assainissement de Belfort, Bavilliers et Sud Savoureuse sont suivis dans le cadre de l'autosurveillance des réseaux (arrêté du 21 juillet 2015). Ils sont équipés à ce titre de 23 points de mesure de débit installés dans les déversoirs d'orage (DO) et aux nœuds principaux de réseaux. Ces équipements sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015 et permettent de surveiller :

- les débits surversés des 6 déversoirs soumis à l'autosurveillance des DO > 600 kg/j DB0₅,
- les débits surversés des 11 déversoirs soumis à l'autosurveillance des DO > 120 kg/j DB0₅,
- les débits conservés transitant par des nœuds principaux de réseaux.

Les réseaux sont réhabilités en fonction de leur vétusté et des plannings de rénovation des voiries.

b) Autres stations traitant plus de 120 kg / jour de charge polluante

Les principales caractéristiques de ces stations sont résumées dans le tableau ci-après :

U.D.E.P. TRAITANT PLUS 120 KG/JOUR DE POLLUTION		BOUROGNE ZI	CHÈVREMONT / PÉROUSE	DENNEY	ESSERT / BAVILLIERS	MONTREUX-CHÂTEAU	PHAFFANS - BESSONCOURT	SUD SAVOUREUSE	VÉZELOIS / MÉROUX
Estimation nombre habitants raccordés		2 744	2 573	2 181	7 732	3 229	1 581	7 226	1 724
Capacité pratique (eqH)		5 000	4 000	3 200	15 000	4 000	3 600	17 000	2 400
DBO ₅ admissible (kg/j)		300	240	192	900	240	216	1 020	144
Débit nominal (m ³ /j)		725	720	600	6 000	790	573	5 035	456
Débit moyen traité (m ³ /j)		672	769	638	2 242	660	763	2 614	405
Débit maxi traité (m ³ /j)		1 891	2 154	1 137	9 414	3 652	2 297	5 403	992
DBO ₅	Charge semaine la plus chargée (%)	57	68	107	63	89	98	66	72
	Charge moyenne annuelle (%)	22	38	52	29	52	36	30	34
	Charge moyenne annuelle (kg/j)	67	90	100	264	124	77	305	49
	Nombre de NC / DA (1)	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0
	Rendement épuratoire moyen (%)	67	98	98	97	99	97	97	98
DCO	Nombre de NC / DA (1)	0 / 0	0 / 0	0 / 1	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0
	Rendement épuratoire moyen (%)	94	96	96	96	96	96	95	96
MES	Nombre de NC / DA (1)	0 / 0	0 / 0	4 / 1	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0
	Rendement épuratoire moyen (%)	94	99	99	98	98	95	98	99
NGL	Nombre de NC / DA (1)	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0
	Rendement épuratoire moyen (%)	63	94	86	88	95	84	85	89
PT	Nombre de NC / DA (1)	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0
	Rendement épuratoire moyen (%)	92	97	80	94	93	94	94	90
Nombre de NCM (1)		0	0	1	2	0	1	0	0

(1) DA : dépassement autorisé

NCM : non-conformité matérielle

NC : non-conformité

AGGLOMERATIONS D'ASSAINISSEMENT PRODUISANT MOINS DE 120 KG/JOUR DE CHARGE POLLUANTE

DISPOSITIFS TRAITANT MOINS DE 120 KG/JOUR DE POLLUTION		Nombre habitants raccordés	Capacité théorique de l'ouvrage (Eq.H)	DBO5 admissible en kg/jour
UDEP	BOUROGNE VILLAGE	1 175	2 000	120
	FONTAINE	741	1 500	90

Remarque :

Le quartier militaire des Fougerais est desservi par sa propre unité de dépollution sur laquelle est raccordée la population militaire. L'U.D.E.P. de Bourogne-Village ne dessert donc que le centre de Bourogne.

Les eaux usées de la commune de Buc sont traitées à la lagune de Mandrevillars par le Syndicat d'Assainissement de Buc – Echenans – Mandrevillars.

II.3. Boues de stations

Quantité

La quantité totale de boues produites en 2020 s'élève à 1 536 tonnes de matières sèches hors réactif.

La station de traitement de Belfort a produit, à elle seule, près de 70 % de ces boues.

La répartition (exprimée en tonnes de matière sèche hors réactif) est indiquée dans le tableau ci-dessous :

U.D.E.P.	Quantité (Kg MS)	% du tonnage total
BAVILLIERS	114 852	7,5%
BELFORT	1 072 491	69,8%
BOUROGNE Village	20 001	1,3%
BOUROGNE ZI	29 241	1,9%
CHÈVREMONT – PÉROUSE	39 717	2,6%
DENNEY	38 795	2,5%
FONTAINE (1)	néant	néant
MONTREUX-CHÂTEAU	48 360	3,1%
PHAFFANS – BESSONCOURT	34 044	2,2%
SUD SAVOUREUSE	115 016	7,5%
VÉZELOIS – MÉROUX	23 966	1,6%
TOTAL	1 536 483	100,0%

(1) Les boues de l'U.D.E.P. Fontaine sont traitées sur lit plantés de roseau ; leur évacuation est réalisée une fois tous les 2 ans

II.4 – Volumes facturés

Pour l'année 2020, **4 525 392 m³** ont été facturés en assainissement pour **12,4 millions de m³** d'effluents traités ; la différence étant notamment constituée par le volume d'eaux pluviales traité.

II.5 – Nombre d'abonnés assainissement collectif

Commune	Abonnés (service de l'assainissement collectif)
ANDELNANS	554
ARGIESANS	256
BANVILLARS	125
BAVILLIERS	1 435
BELFORT	8 744
BERMONT	8
BESSONCOURT	510
BOTANS	125
BOUROGNE	565
BUC	127
CHATENOIS LES FORGES	1 198
CHEVREMONT	537
CRAVANCHE	661
CUNELIERES	138
DANJOUTIN	1 174
DENNEY	340
DORANS	324
ELOIE	380
ESSERT	1 282
EVETTE SALBERT	469
FONTAINE	202
FONTENELLE	55
FOUSSEMAGNE	358
MEROUX MOVAL	573
MEZIRE	561
MONTREUX CHATEAU	482
MORVILLARS	480
NOVILLARD	109
OFFEMONT	1 545
PEROUSE	463
PETIT CROIX	129
PHAFFANS	184
ROPPE	437
SERMAMAGNY	380
SEVENANS	205
TREVENANS	544
VALDOIE	1 628
VETRIGNE	263
VEZELOIS	444
Total général	27 994

II.6 – Autorisations de déversement

Le déversement d'eaux usées non domestiques dans le réseau d'assainissement doit être autorisé par la collectivité.

Dans le cadre d'une opération collective menée sur la période 2011-2018, des courriers accompagnés de questionnaires, ont été envoyés aux entreprises cibles, qui sont définies par les activités de :

- commerces et réparations automobiles (CRA),
- transport,
- industries (mécaniques, chimiques, agroalimentaires,..),
- traitement du bois,
- BTP,
- santé et soins,
- imprimerie,
- assimilés domestiques (métiers de bouche,...).

Un peu plus de 1 000 entreprises cibles ont été recensées sur notre territoire dont 99 % contactés par envoi de plaquette et courriers de sensibilisation et de présentation de l'opération.

Des audits sur terrain des entreprises s'ajoutent à l'envoi des questionnaires d'enquête, le processus se poursuivant éventuellement par une mise en conformité et se terminant par la délivrance d'un constat de non rejet ou d'une autorisation de déversement de leurs eaux usées non domestiques dans le réseau de Grand Belfort.

En synthèse, la régularisation des rejets non domestiques sur le territoire de Grand Belfort, représente à ce jour environ :

- ✓ 1 000 entreprises ciblées, 99 % contactées,
- ✓ 500 dossiers traités, 361 audits réalisés, 152 demandes de mise en conformité,
- ✓ 95 opérations de mise en conformité réalisées pour un montant global de 3,5 Millions d'euros de travaux et 700 000 € de subventions reversées par l'Agence de l'eau RMC,
- ✓ 310 constats de non rejet et 82 autorisations de déversement délivrés.

II.7 Assainissement non collectif

Au total, environ 98 % de la population est raccordée aux dispositifs d'assainissement collectif.

Toutefois, les communes de Bermont, Charmois, Urcerey, Angeot, Autrechêne, Bethonvilliers, Eguenigue, Frais, Lacollonge, Lagrange, Larivière, Menoncourt, Reppe, Vauthiermont et d'autres secteurs situés essentiellement sur les communes d'Evette-Salbert et de Fontaine, ainsi que quelques immeubles isolés sur les autres communes sont traités en assainissement non collectif.

À terme, environ 2 484 dispositifs d'ANC devraient rester en service, assurant l'épuration des effluents d'environ 6 000 habitants.

En 2020, ce service a procédé à :

- 45 contrôles-diagnostics de l'existant,
- 17 contrôles de bonne exécution d'installations neuves d'assainissement non collectif (conception d'implantation et réalisation des travaux),
- à l'instruction de 70 documents d'urbanisme.

Le service a procédé à 140 vidanges et entretiens d'installations d'ANC.

Son règlement a été adopté par le Conseil Communautaire le 9 octobre 2008 et révisé par le Conseil Communautaire le 10 février 2011, le 25 juin 2015 puis le 22 juin 2017.

III – LES INDICATEURS FINANCIERS

III.1 – Prix de l'assainissement

La tarification et ses modalités en vigueur sur Grand Belfort sont conformes à la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et milieux aquatiques.

Grand Belfort pratique une tarification binôme à l'instar d'une grande majorité des collectivités gestionnaires de service public de distribution d'eau potable.

Les tarifs 2020 de l'eau et de l'assainissement ont été adoptés lors de la délibération du Conseil Communautaire du 19 décembre 2019.

En 2020, le tarif de l'assainissement est composé d'une part variable proportionnelle à la quantité d'eau potable consommée et d'une part fixe destinée à couvrir les frais constants.

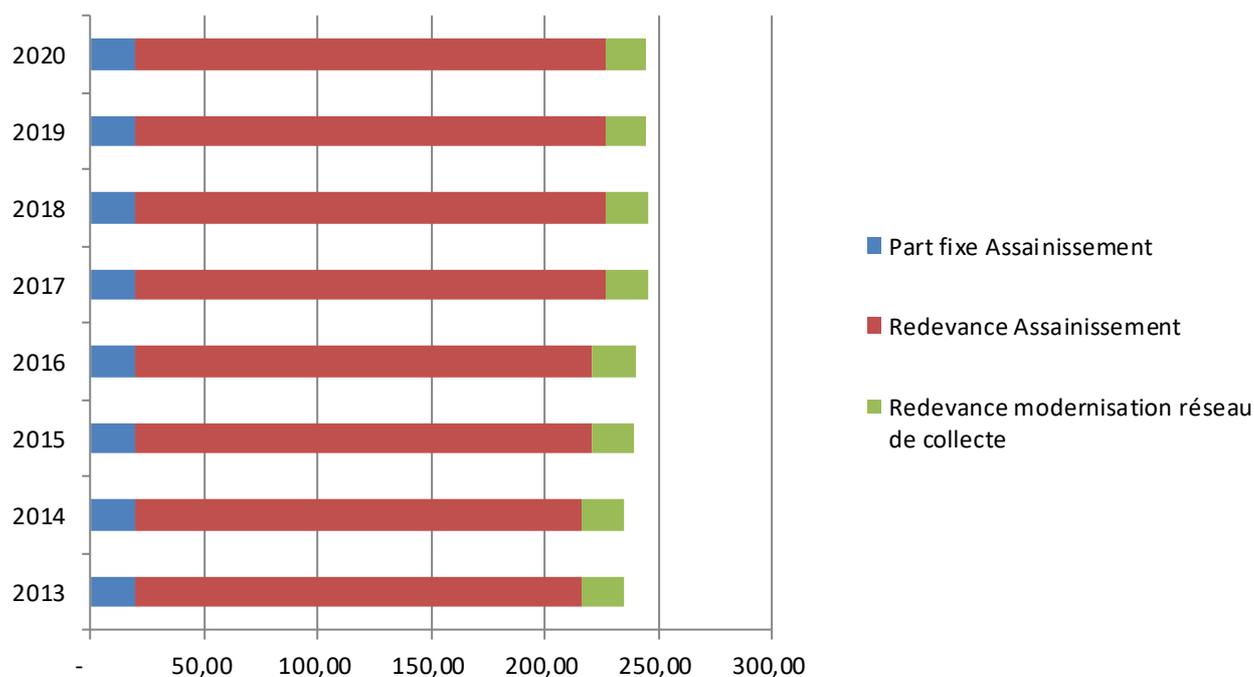
III.1.1 – Assainissement collectif

Le montant de la redevance d'assainissement en 2020 est de 1,72213 € HT par m³ d'eau distribuée. Cette redevance n'est pas assujettie à la TVA.

L'évolution du montant de la redevance d'assainissement figure dans le tableau et le graphe ci-après.

Tarif pour les 52 communes de Grand Belfort :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Redevance d'assainissement	1,63919	1,67197	1,67197	1,72213	1,72213	1,72213	1,72213
Part fixe HT	20 €/an						
TAXES							
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,15	0,155	0,155	0,155	0,155	0,15	0,15
TOTAL TTC ASSAINISSEMENT (€/m ³ - Hors part fixe)	1,79	1,83	1,83	1,88	1,88	1,88	1,88



Les redevances "prélèvement", "pollution domestique" et "modernisation des réseaux de collecte" sont payées par les collectivités, et répercutées sur les usagers, pour les quantités d'eau prélevées dans le milieu naturel et la pollution rejetée. Ces redevances, contrepartie de la dégradation du milieu naturel, sont redistribuées sous forme d'aide aux efforts d'épuration et de collecte.

Ces redevances sont gérées par les Agences de l'Eau à l'échelle de six grands bassins hydrographiques. Ces agences en fixent les montants en fonction des circonstances locales et en redistribuent le produit dans le cadre de programmes pluriannuels fixés par leurs instances dirigeantes (Conseil d'Administration et Comité de Bassin) et approuvés par le Gouvernement.

La redevance modernisation des réseaux de collecte n'est pas soumise à la TVA.

III.1.2 – Assainissement autonome

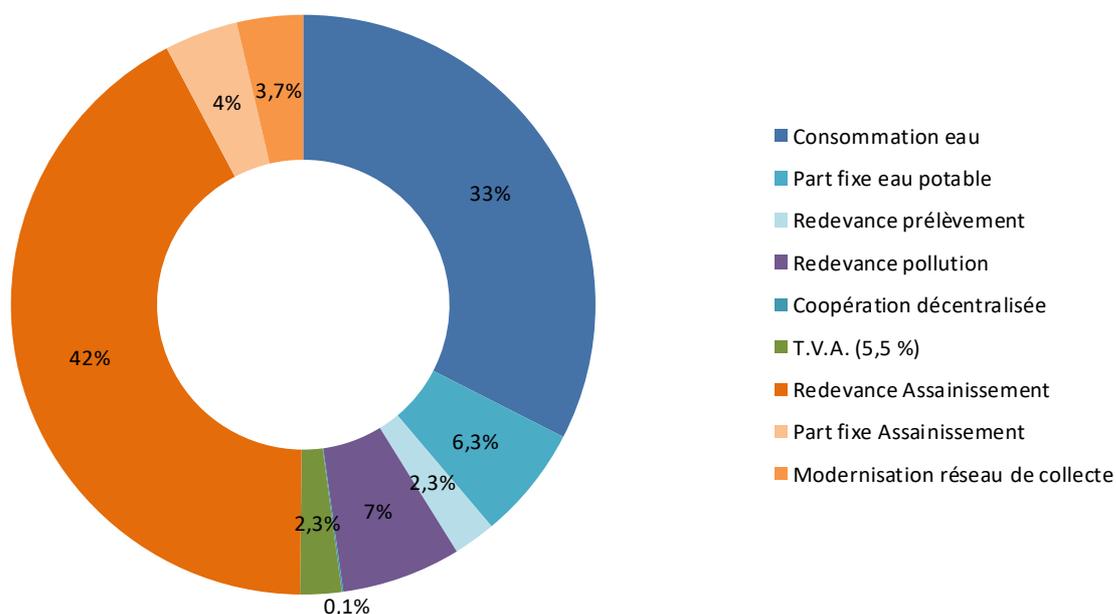
Prestations	Tarif 2020
Contrôle réglementaire obligatoire installation en service	21 € annuel + 51 € l'année du contrôle
Contrôle conception installation neuve	155 €
Contrat entretien (optionnel) <i>Assistance technique, vidange</i>	67,91 € à 589,74 € TTC

III-2 – Facture type eau potable et assainissement

Le montant est calculé sur une consommation de référence définie par l'INSEE. La consommation de référence est celle d'un abonné domestique, habitant une résidence principale, ayant une consommation annuelle de 120 m³.

	Tarifs 2020		Tarifs 2021	
	Prix €/m ³	Montant € pour 120 m ³	Prix €/m ³	Montant € pour 120 m ³
Consommation Eau Potable	1,33169	159,80	1,33169	159,80
Redevance de prélèvement	0,096	11,52	0,096	11,52
Redevance pollution Agence de l'Eau	0,27	32,40	0,28	33,60
Coopération décentralisée	0,00333	0,3996	0,00333	0,3996
Part fixe *		31,00		31,00
T.V.A. (5,5%)		12,93		13,00
Total TTC eau potable		248,05		249,32
Modernisation réseaux de collecte – Agence de l'eau	0,15	18,00	0,15	18,00
Consommation assainissement	1,72213	206,65	1,91	229,20
Part fixe assainissement		20,00		30,00
Total TTC assainissement		244,66		277,20
TOTAL FACTURE (€ TTC)		492,71		526,52

* pour un compteur de type individuel et de diamètre 15 mm



III.3 – Facturation et recouvrement de la redevance assainissement

Ces prestations sont assurées par le service Gestion des usagers, le montant de la consommation assainissement étant directement proportionnel au nombre de m³ d'eau potable distribués à l'usager ou prélevés par ce dernier sur une ressource privée.

III.4 - Gestion des réseaux

Par délibérations en date des 26 septembre 1990 et 26 mai 2009, la Communauté d'Agglomération s'est donné la possibilité de majorer de 100 % le montant de la redevance d'assainissement aux abonnés qui ne réalisent pas, dans les délais prescrits par la réglementation, les travaux de mise en conformité de leurs installations d'évacuation des eaux usées et pluviales.

Les pouvoirs de police de Grand Belfort se trouvent donc renforcés et lui permettent aujourd'hui d'inciter fermement les contrevenants à se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.

Rappelons enfin que les usagers disposent d'un délai de deux ans pour raccorder leur habitation au réseau public d'assainissement à compter de la mise en service de celui-ci.

NOTA : Le service "Conformité des branchements" a dans ses missions la charge de faire supprimer les fosses septiques encore en activité dans des secteurs desservis par le réseau collectif.

En 2020, 724 contrôles ont été effectués et environ 50 fosses supprimées.

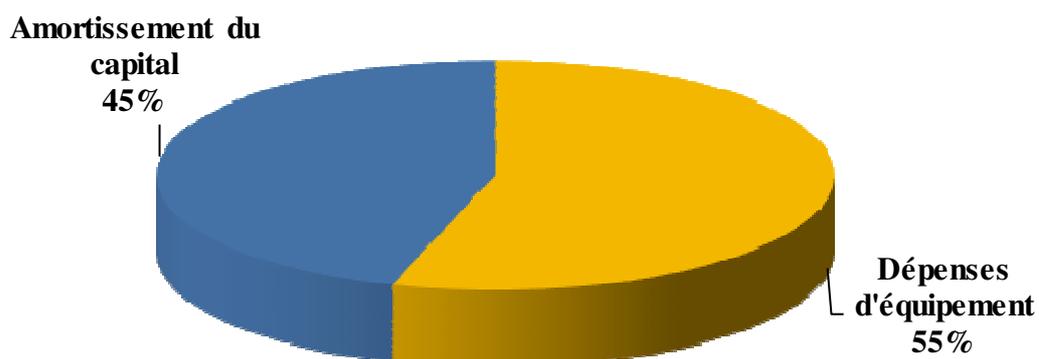
III.5 – Budget du Service de l'Assainissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement 2020

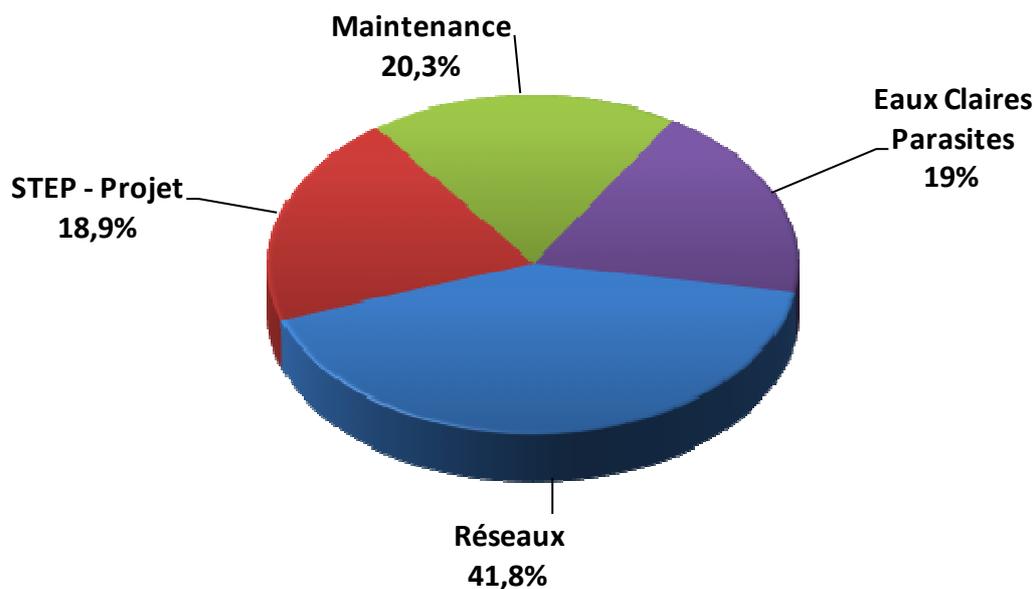
Les dépenses d'investissement sont principalement constituées des dépenses d'équipement (55 %). Elles sont en baisse par rapport à 2019. L'amortissement du capital de la dette est, en revanche, en hausse.

Dépenses d'investissement 2020



Les principales opérations du programme de travaux d'assainissement au titre de l'année 2020 sont ventilées de la manière suivante :

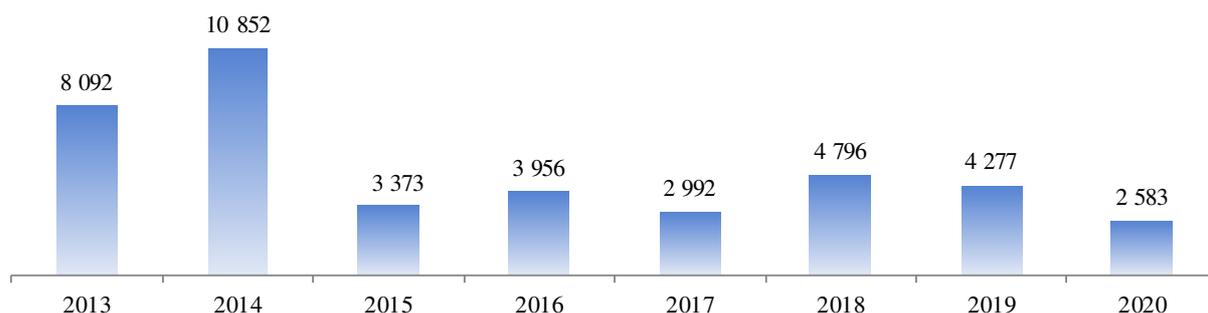
Répartition des dépenses d'équipement 2020



Les dépenses se ventilent entre :

- des travaux sur les STEP pour maintenir nos capacités épuratoires à un haut niveau de performance. En 2020, il y a notamment eu le remplacement des 4 pompes de recirculation des boues sur la STEP de Belfort et l'installation d'un dessableur à la STEP de CHEVREMONT,
- des travaux sur le renouvellement des réseaux avec notamment l'élimination des eaux claires parasites (ECP),
- le matériel : achat d'engins spécialisés, les tampons d'égouts...

Évolution des dépenses d'équipement (en K€)

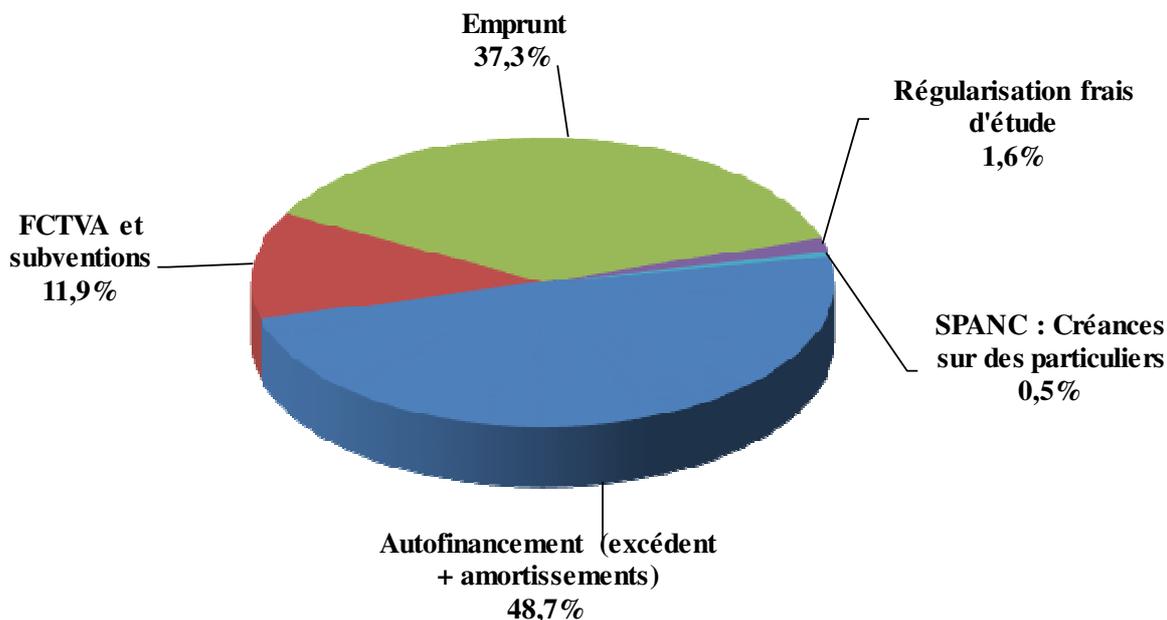


Recettes d'investissement 2020

Le FCTVA et le montant des subventions constituent les recettes propres d'investissement. Cela représente 11,9 % des recettes, le reste étant constitué par l'emprunt pour 37,3 % et par l'autofinancement pour 48,7 %.

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette s'élève à 28 025 K€.

Financement des investissements 2020

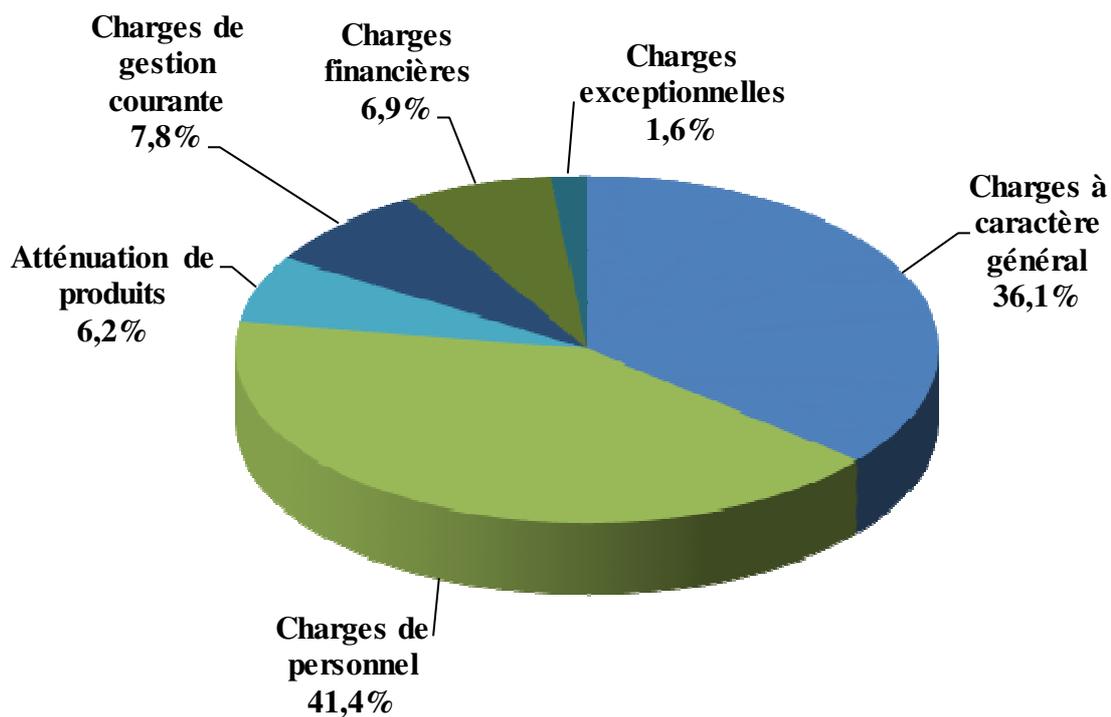


SECTION DE FONCTIONNEMENT

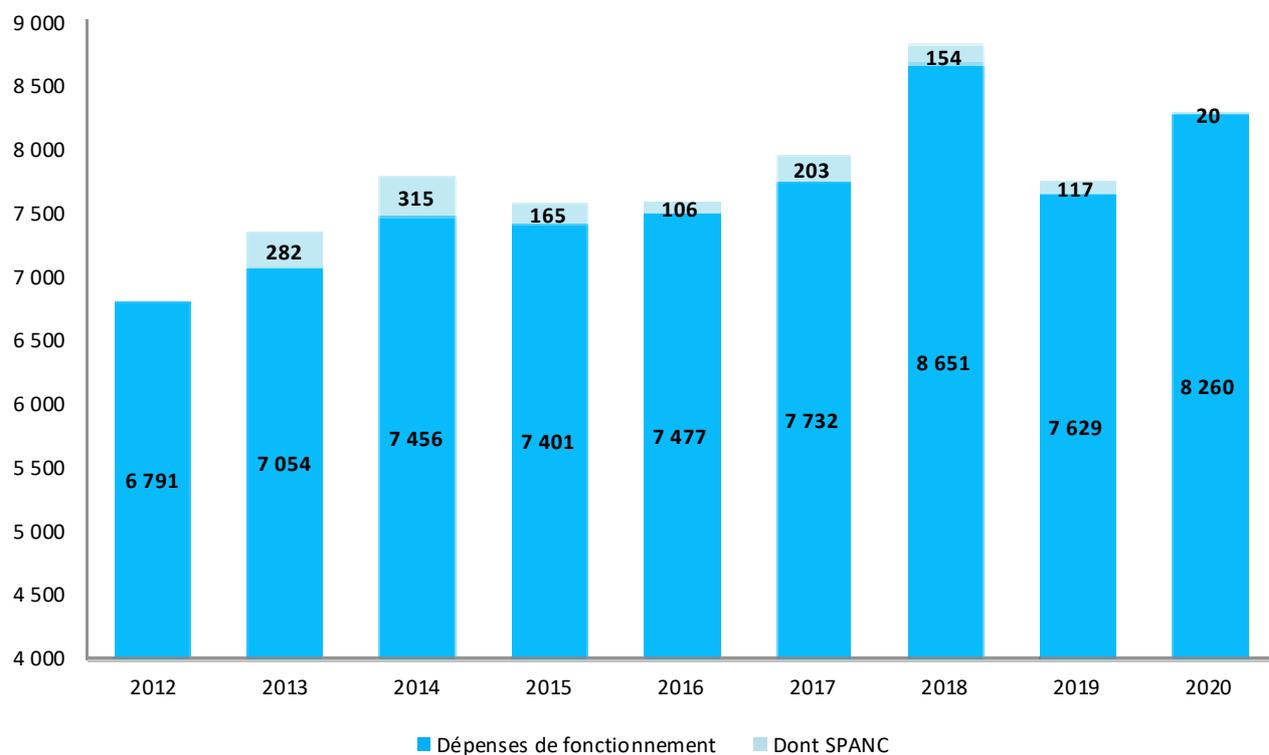
Dépenses de fonctionnement 2020

Au global les charges de fonctionnement sont en hausse (+ 8,28 %). Les charges de personnel augmentent (+ 12,79 %). Elles représentent 41,4 % du total. Les charges à caractère général quant à elles représentent 36,1 %.

Répartition des dépenses de fonctionnement 2020 hors SPANC



Évolution des charges de fonctionnement



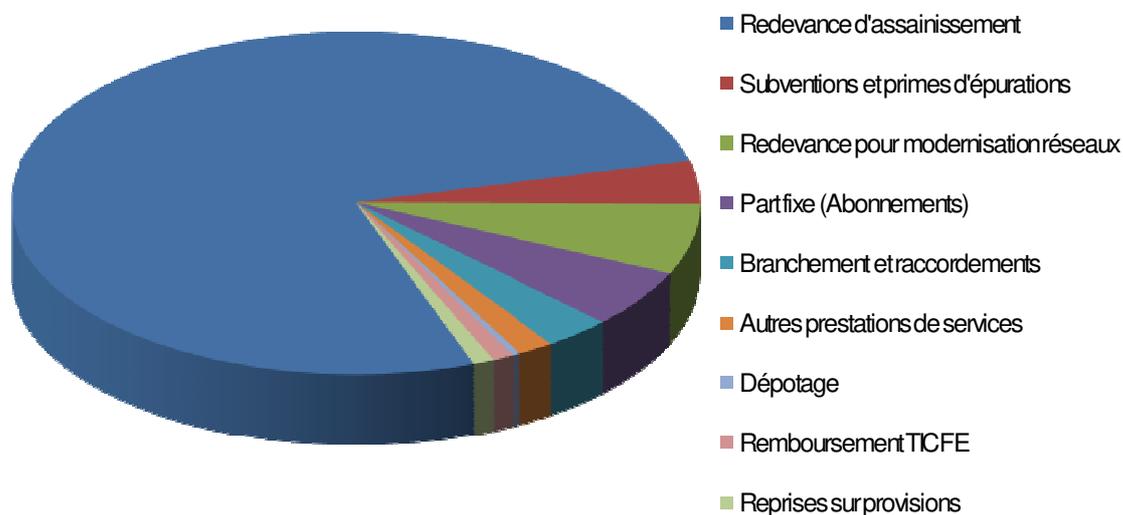
Charges à caractère général	2019	2020	Evolution
Fluides	930 086,86 €	881 099,94 €	-48 986,92 €
Participation au budget général (flux)	567 149,87 €	626 192,00 €	59 042,13 €
Transport et traitement des boues	529 778,43 €	714 368,84 €	184 590,41 €
Charges diverses	401 959,40 €	354 397,53 €	-47 561,87 €
Entretien des véhicules (SMGPAP) et du matériel	366 125,59 €	626,18 €	-365 499,41 €
Produits de traitement	210 300,71 €	226 378,94 €	16 078,23 €
Fournitures diverses	74 366,17 €	75 093,88 €	727,71 €
Contrats de maintenance et de gérance	106 116,32 €	87 814,97 €	-18 301,35 €
Remboursement au budget annexe eau (flux)	18 993,39 €	28 803,86 €	9 810,47 €
TOTAL	3 204 876,74 €	2 994 776,14 €	-210 100,60 €
Dont SPANC	117 060,57 €	20 461,40 €	-96 599,17 €

Recettes de fonctionnement 2020

La redevance d'assainissement, liée au volume d'eau vendue, reste la recette essentielle du budget de fonctionnement (76,7 % du total des recettes), à laquelle s'ajoute la part fixe d'assainissement qui correspond à l'abonnement et qui représente 5,5 %.

Recettes réelles de fonctionnement	2020
Redevance d'assainissement	7 763 384,06 €
Subventions et primes d'épurations	407 485,49 €
Redevance pour modernisation réseaux	671 086,92 €
Part fixe (Abonnements)	554 912,91 €
Redevance d'assainissement non collectif SPANC, autres produits	197 019,10 €
Branchement et raccordements	316 799,76 €
Autres prestations de services	172 973,01 €
Dépotage	37 147,75 €
Remboursement TICFE	101 196,00 €
Reprise sur provisions impayés	99 000,00 €
TOTAL	10 321 005,00 €

**Répartition des recettes de fonctionnement 2020
hors SPANC**



SYNTHESE

	CA 2019	CA 2020	Evolution
Recettes réelles d'exploitation	10 159 380,03 €	10 321 005,00 €	161 624,97 €
Redevance assainissement collectif	7 660 233,66 €	7 763 384,06 €	103 150,40 €
Part fixe	564 350,82 €	554 912,91 €	-9 437,91 €
Autres recettes	1 282 733,67 €	1 331 621,11 €	48 887,44 €
<i>dont : Subventions et primes d'épuration</i>	523 470,23 €	407 485,49 €	-115 984,74 €
<i>Spanc</i>	77 356,03 €	97 043,10 €	19 687,07 €
<i>Branchements, raccordements</i>	274 055,82 €	316 799,76 €	42 743,94 €
<i>Remboursement de frais de personnel</i>	198 714,00 €	99 976,00 €	-98 738,00 €
<i>Autres prestations</i>	155 022,99 €	216 910,04 €	61 887,05 €
<i>Produits de gestion courantes</i>	3,62 €	4 516,38 €	4 512,76 €
<i>Dépotage</i>	37 130,97 €	37 147,75 €	16,78 €
<i>Produits exceptionnels</i>	16 980,01 €	151 742,59 €	134 762,58 €
Redevance modernisation réseaux	652 061,88 €	671 086,92 €	19 025,04 €
Recettes d'ordre d'exploitation	882 035,00 €	892 548,00 €	10 513,00 €
Reprise du résultat d'exploitation N-1	578 992,39 €	890 344,82 €	311 352,43 €
Dépenses réelles d'exploitation	7 628 664,15 €	8 260 189,79 €	631 525,64 €
Charges à caractère général	3 204 876,74 €	2 994 776,14 €	-210 100,60 €
<i>dont SPANC</i>	117 060,57 €	20 461,40 €	-96 599,17 €
Reversement à l'Agence de l'Eau	471 862,00 €	511 454,00 €	39 592,00 €
Charges de personnel	3 024 999,40 €	3 412 008,23 €	387 008,83 €
Charges de gestion courantes	162 018,94 €	643 459,68 €	481 440,74 €
Charges financières	630 450,76 €	564 210,18 €	-66 240,58 €
Charges exceptionnelles	134 456,31 €	134 281,56 €	-174,75 €
Dépenses d'ordre d'exploitation	2 285 981,24 €	2 496 327,23 €	210 345,99 €
Résultat d'exploitation	1 705 762,03 €	1 347 380,80 €	-358 381,23 €
Recettes réelles d'investissement	2 821 889,03 €	4 200 477,67 €	1 378 588,64 €
Recettes propres d'investissement	1 421 889,03 €	1 665 222,50 €	243 333,47 €
<i>Dont Subventions d'investissement</i>	341 060,50 €	520 027,00 €	178 966,50 €
<i>Dont FCTVA</i>	1 055 342,67 €	292 219,84 €	-763 122,83 €
Emprunts réalisés	1 400 000,00 €	2 535 255,17 €	1 135 255,17 €
Recettes d'ordre d'investissement	2 285 981,24 €	2 602 832,13 €	316 850,89 €
Reprise du résultat d'investissement N-1	2 484 656,77 €	128 568,61 €	-2 356 088,16 €
Dépenses réelles d'investissement	6 581 923,43 €	4 702 974,79 €	-1 878 948,64 €
Remboursement de la dette (hors refin.)	2 223 685,36 €	2 120 308,75 €	-103 376,61 €
Dépenses d'équipement	4 277 926,03 €	2 582 666,04 €	-1 695 259,99 €
Autres immobilisation financière	40 157,04 €	0,00 €	-40 157,04 €
Autres	40 155,00 €	0,00 €	-40 155,00 €
Dépenses d'ordre d'investissement	882 035,00 €	999 052,90 €	117 017,90 €
Solde d'exécution d'investissement	128 568,61 €	1 229 850,72 €	1 101 282,11 €

IV – INDICATEURS DE PERFORMANCE

IV.1 – Taux de desserte par les réseaux

Le taux de desserte des abonnés desservis par le réseau dans les zones classées en assainissement collectif lors des délibérations communautaires du 7 juillet 2005 et du 14 décembre 2006 atteint 99,1 %.

IV.2 – Indice de connaissance des réseaux

Selon les critères de l'arrêté du 2 décembre 2013, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est estimé à 71 sur 120.

IV.3 – Conformité de la collecte

La collecte des eaux usées et pluviales est globalement conforme.

Les agglomérations d'assainissement de Belfort, Bavilliers et Sud Savoureuse sont concernées par l'évaluation de la conformité par temps sec et par temps de pluie au sens de l'arrêté du 21 juillet 2015. Cette conformité s'évalue en moyenne quinquennale glissante. L'objectif est de déverser moins de 1 % du volume annuel collecté par temps sec et moins de 5 % du volume collecté par temps de pluie. La première période d'évaluation de la conformité est la période 2017-2022 pour Belfort et Bavilliers et 2020-2024 pour Sud Savoureuse. Sur les 4 premières années, la collecte est conforme par temps sec et par temps de pluie pour les agglomérations de Belfort et Bavilliers.

IV.4 – Conformité des systèmes d'épuration

Les systèmes d'épuration du Grand Belfort ont été certifiés conformes par la Police de l'Eau pour l'année 2020, en dehors de ceux de Phaffans-Bessoncourt et Denney. Des études sont en cours sur ces agglomérations d'assainissement pour pallier les dysfonctionnements constatés.

IV.5 – Évacuation des boues

Le compostage est devenu quasi l'unique filière de valorisation des boues. Quelques épandages peuvent toutefois être réalisés pour les boues de l'U.D.E.P. de Fontaine mais ils restent très marginaux (< 1%).

En 2020, la totalité des boues a été valorisée en filière de compostage évitant ainsi l'incinération ou la mise en décharge.

IV.6 – Taux de débordement chez les usagers

Le taux de débordement est de 0,73 pour 1 000 habitants desservis.

IV.7 – Points noirs du réseau

Le nombre de points nécessitant des interventions fréquentes de curage est de 24 par 100 km de réseau.

IV.8 – Taux moyen annuel de renouvellement des réseaux

Le taux moyen annuel de renouvellement sur les réseaux eaux usées (séparatif et unitaire) est de 0,42 %.

IV.9 – Taux d'impayés assainissement

Le taux d'impayés au 31 décembre 2020 sur les recouvrements effectués par le Trésorier Public sur l'exercice 2019 est d'environ 2,82 %.

IV.10 – Indice de mise en œuvre de l'ANC

Selon les critères de l'arrêté du 2 mai 2007 et du décret 2007-675, cet indice est de 140 sur 140.

IV.11 – Taux de conformité des dispositifs d'ANC

Cet indice est de 86,84 % sur 2 122 installations déjà contrôlées.

IV.12 – Traitement des réclamations

En sus des débordements d'égouts rapportés plus haut, 225 réclamations relatives à des problèmes divers et notamment d'odeurs ont été recensées en 2020.

V - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2020 a été marquée par :

- Acquisition d'un nouveau véhicule hydrocureur de 32 tonnes cuve inox pour le curage des réseaux.
- Les travaux de réhabilitation du poste de recirculation des boues de l'U.D.E.P. Belfort.
- Le lancement d'opérations de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation :
 - de l'aération de l'U.D.E.P. d'Essert – Bavilliers,
 - des clarificateurs C200 / C300 de l'U.D.E.P. de Belfort,
 - la production d'eau industrielle de l'U.D.E.P. de Belfort.
- Le lancement d'une étude sur le devenir / la requalification de l'agglomération d'assainissement de Roppe / Denney / Vétrigne.
- Des travaux de renouvellement et d'extension du réseau d'assainissement sur les communes d'Argiésans, Belfort, Chatenois-les-Forges, Denney et Fontaine (détail dans partie VI).
- La réalisation du dossier de demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau pour l'U.D.E.P. Belfort.
- La poursuite du déploiement du logiciel de maintenance assisté par ordinateur (G.M.A.O.).
- La poursuite du déploiement d'un logiciel de suivi des conformités assainissement.
- La création et mise en service d'une zone humide artificielle à Banvillars.



- La démolition du seuil situé à côté du pont Blumberg à Valdoie avec pose d'une conduite d'assainissement en siphon sous la Savoureuse dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique



- La création d'un bassin d'orage à Chatenois sur le site de l'ancienne station d'épuration aujourd'hui démolie.



VI – TRAVAUX RÉALISÉS

VI.1 – Travaux d'extension et de renouvellement

Rénovation des réseaux

Commune	Rue	Nature des travaux	Coût € HT
Argiésans	Chemin Stratégique	Remplacement de certains ouvrages d'eaux usées	12 000 €
Banvillars	Site de l'ancienne lagune	Réalisation d'une zone humide artificielle	55 000 €
Belfort	Rue Marseillaise	Remplacement de 95 mL de l'unitaire, un ovoïde de diamètre 600	85 000 €
Chatenois /Forges	Site de l'ancienne step	Réalisation du génie civil du poste de relèvement pour remplir le futur bassin. Coulage du béton de lestage du radier du bassin.	28 400 €
Denney	Rue des Terrières	Remplacement de 215 mL de DN 300 en forage dirigé	178 000 €
Fontaine	Rue du Tilleul	Remplacement de 356 mL de DN200 (1ère tranche)	190 200 €
Valdoie	Aval du pont Blumberg	Création d'un siphon avec la pose d'un DN 400 sous la Savoureuse	198 000 €
Valdoie	Rue de Lorraine	Remplacement collecteur DN 160 (40ml)	15 800 €
Vézelois	Site de l'ancienne lagune	Réalisation d'une zone humide artificielle avec création d'un poste de relèvement	150 000 €

Extension des réseaux (conformément au schéma directeur)

Commune	Rue	Nature des travaux	Coût € HT
Chatenois/Forges	Impasse du Désiré	Création de 60 mL de DN200	28 400 €

Réseaux eaux pluviales

Commune	Rue	Nature des travaux	Coût € HT
Belfort	Rue Bohn	Pose de 200 mL d'un collecteur EP DN 1000	289 000 €
Belfort	Rue de la Marseillaise	Remplacement de 90 mL du réseau EP en DN 500	79 900 €
Belfort	Rue Berthelot	Remplacement collecteur DN 200 (30 ml)	16 000 €
Belfort	Rue Joliot Curie	Remplacement collecteur DN 400 (32 ml)	25 000 €
Eloie	Grande Rue	Remplacement collecteur DN 400 (261 ml)	55 500 €
Trévenans	Grande rue	Pose d'un collecteur DN 400	39 500 €

VI.2 – Travaux divers

Nature	Total travaux réalisés 2020
Mise à niveau et réparation de tampons	104
Aménagement regard de branchement	9
Réparation de collecteur eaux usées	5
Réparation de collecteur eaux pluviales	12
Réparation de branchement eaux usées/eaux pluviales	26
Travaux divers (enrobés, accès,...)	7
Réparation et construction de regard	4
Curage de fossés (mL)	10 500

VII – ORIENTATIONS POUR L'AVENIR, ENJEUX

- Poursuite du programme de travaux de rénovation des réseaux d'assainissement à Andelnans (hameau de Froideval), Belfort, Fontaine (2nde tranche travaux) et Morvillars.
- Travaux d'extension de réseau à Evette Salbert (rue des Rosiers).
- Poursuite du programme « Goutte Cheneau » avec des travaux à Cravanche (création d'un bassin tampon) et rue de Ferrette (mise en séparatif du réseau).
- Travaux de mise en séparatif à Méziré (rue des Rondages).
- Fin des travaux de construction et mise en service du bassin d'orage de Chatenois.
- Poursuite du programme de réduction des Eaux Claires Parasites (ECP) dans la ZAC des Prés à Andelnans.
- Opérations « eaux pluviales » (49/51) à Trévenans (fin des travaux) et Angeot.
- Travaux de renouvellement sur le pluvial à Reppe (Grand Rue).
- Réfection du barrage de l'Etang des Forges.
- Travaux de réhabilitation des clarificateurs C 200 et 300 de l'U.D.E.P. Belfort.
- Travaux de réhabilitation de la production d'eau industrielle de l'U.D.E.P. Belfort.
- Réhabilitation de la production d'eau industrielle de l'U.D.E.P. Belfort.
- Requalification du relevage (3 vis d'Archimède) à l'U.D.E.P. Belfort.
- Requalification de l'atelier de déshydratation des boues de l'U.D.E.P. Belfort.
- Travaux de renouvellement de l'aération l'U.D.E.P. Bavilliers.
- Poursuite du déploiement du logiciel de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO).
- Poursuite du déploiement d'un logiciel de suivi des conformités assainissement.

ÉDITION 2021

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau

SAUVONS ! L'EAU !

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,81 € TTC/m³ et de 4,15 € TTC/m³ en France*. Environ 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2018.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2020

57,5% des aides attribuées en 2020 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► **Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau** (34,4 millions €)

291 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 15,6 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 283000 habitants.

► **Pour dépolluer les eaux** (106,5 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

12 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 45 autres stations dans les territoires ruraux, aidées pour environ 45,9 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (54,6 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 37,5 M€ d'aides.

► **Pour réduire les pollutions toxiques** (8,4 millions €)

5 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

3 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

► **Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable** (7,5 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 43,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent encore entre 480 et 870 millions d'€ aux consommateurs d'eau.

43,9 M€ consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► **Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité** (48 millions €)

43,5 km de rivières restaurées et 69 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

1795 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. Au titre de l'appel à projets « Eau et biodiversité 2020 », l'agence a accompagné 52 projets pour un montant de 7,3 M€ d'aides.

L'agence intervient également sur la mer. Elle a financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages sur 12226 ha d'herbiers.

► **Pour la solidarité internationale** (4 millions €)

49 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 17 pays en développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2021

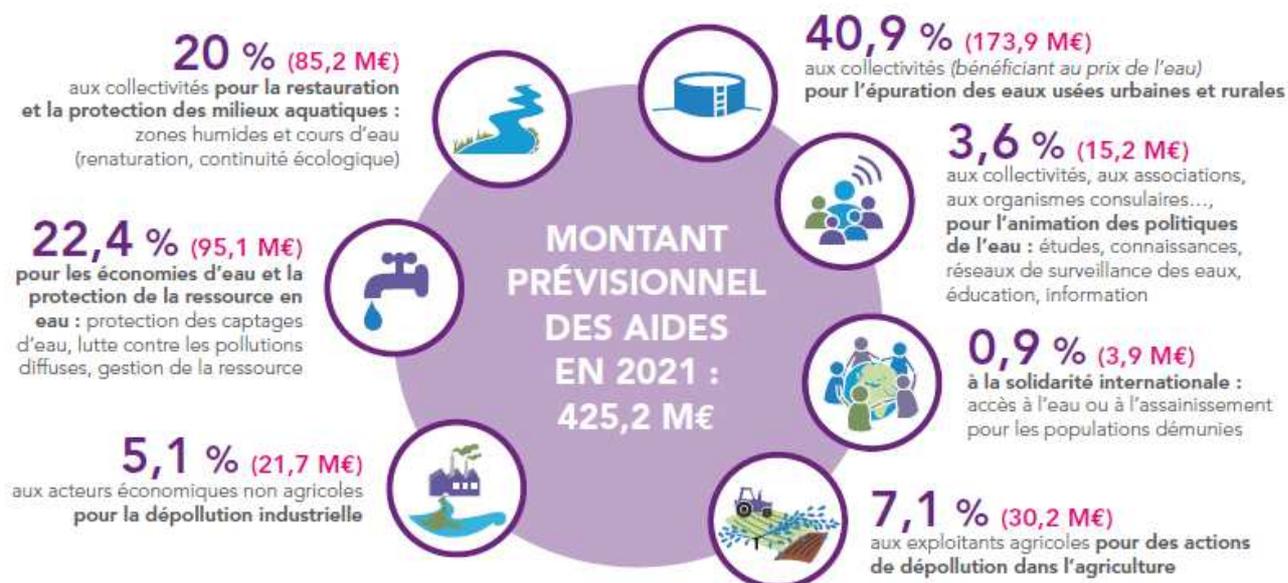
Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

En sus de ce que rapportent les redevances, le gouvernement a décidé d'accorder à l'agence 65 M€ de crédits pour contribuer à la relance des investissements dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

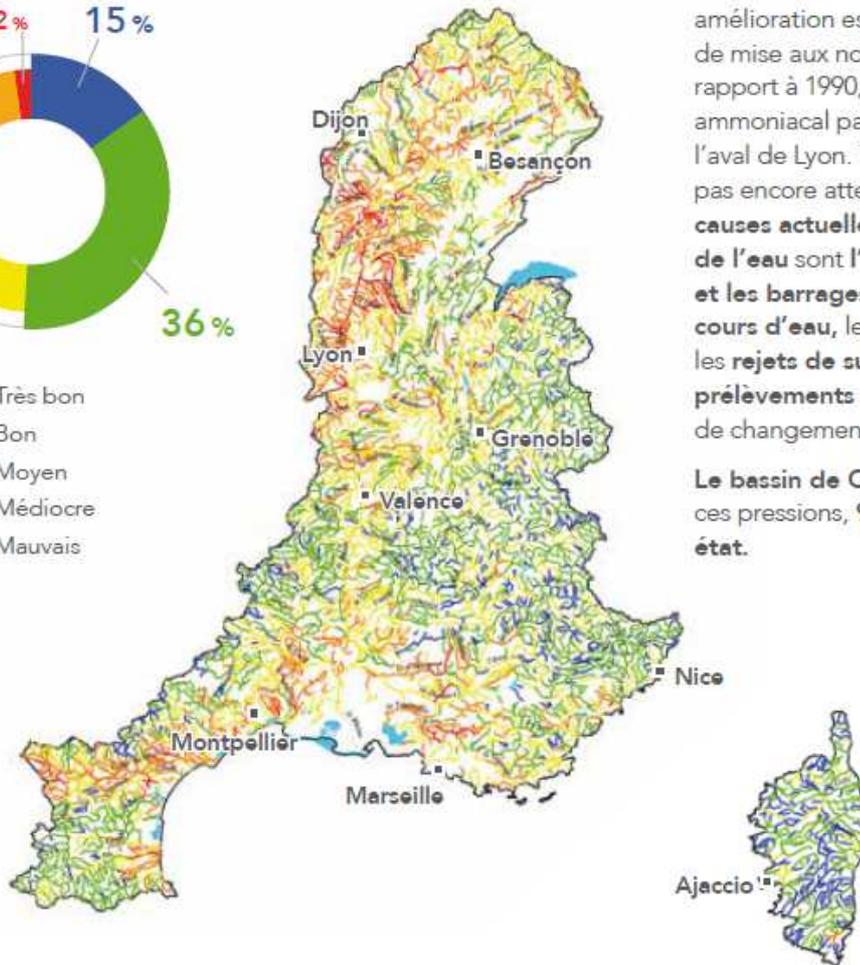
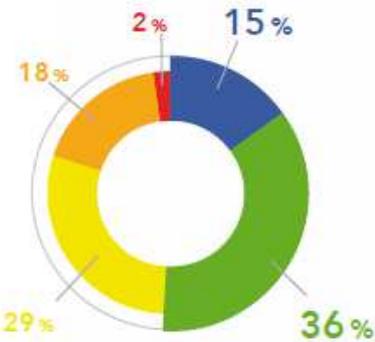


- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond au financement du fonctionnement de l'agence de l'eau, des actions de surveillance des milieux aquatiques, de communication ou d'études sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agence de l'eau, ainsi qu'au financement de l'office français de la biodiversité (OFB) à hauteur de 85,99 M€.

Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2020



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes actuelles de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 91 % de ses rivières sont en bon état.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes